



Club PLUI 40

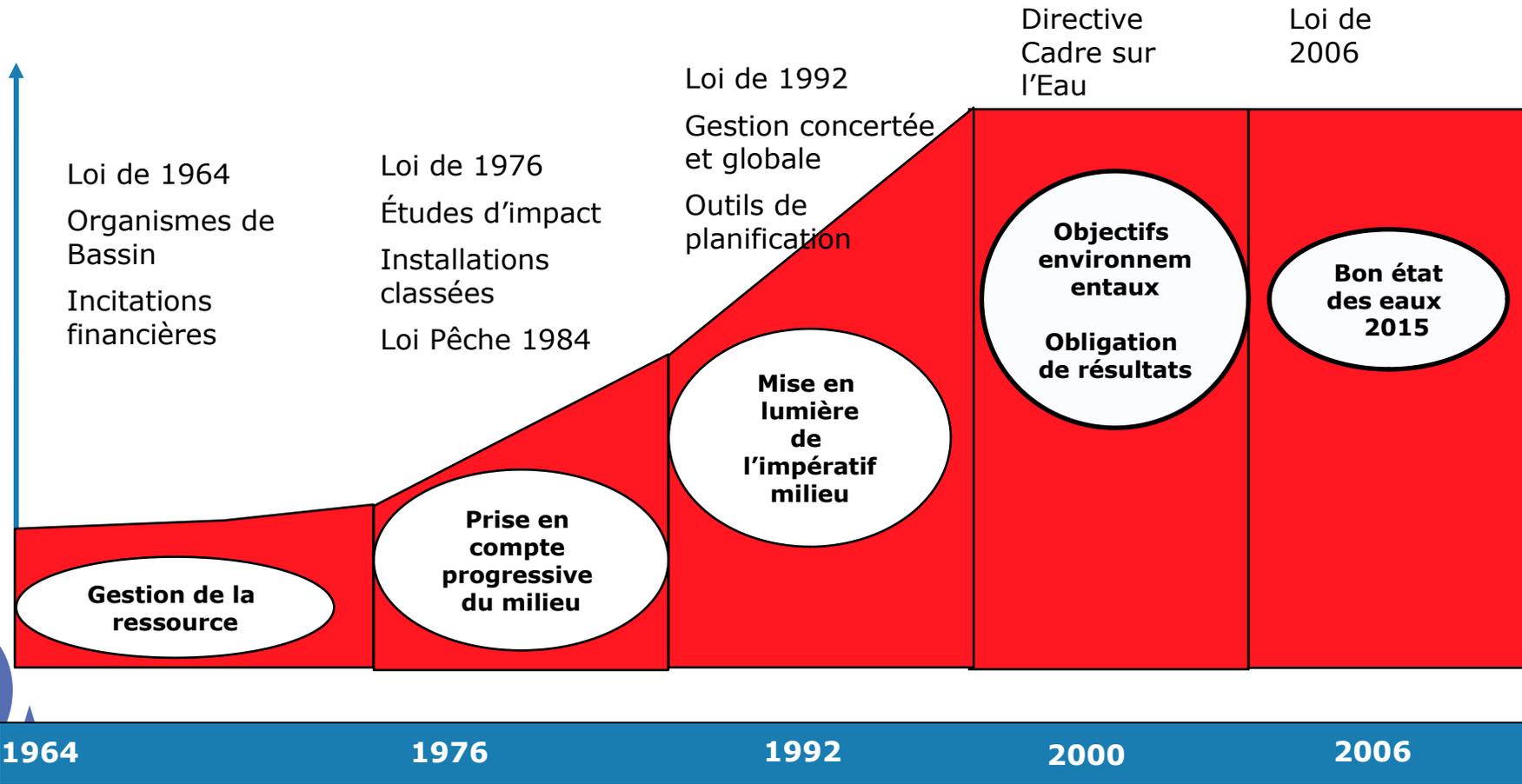
Intervention du 30 juin 2022



1 - L'agence de l'eau Adour Garonne

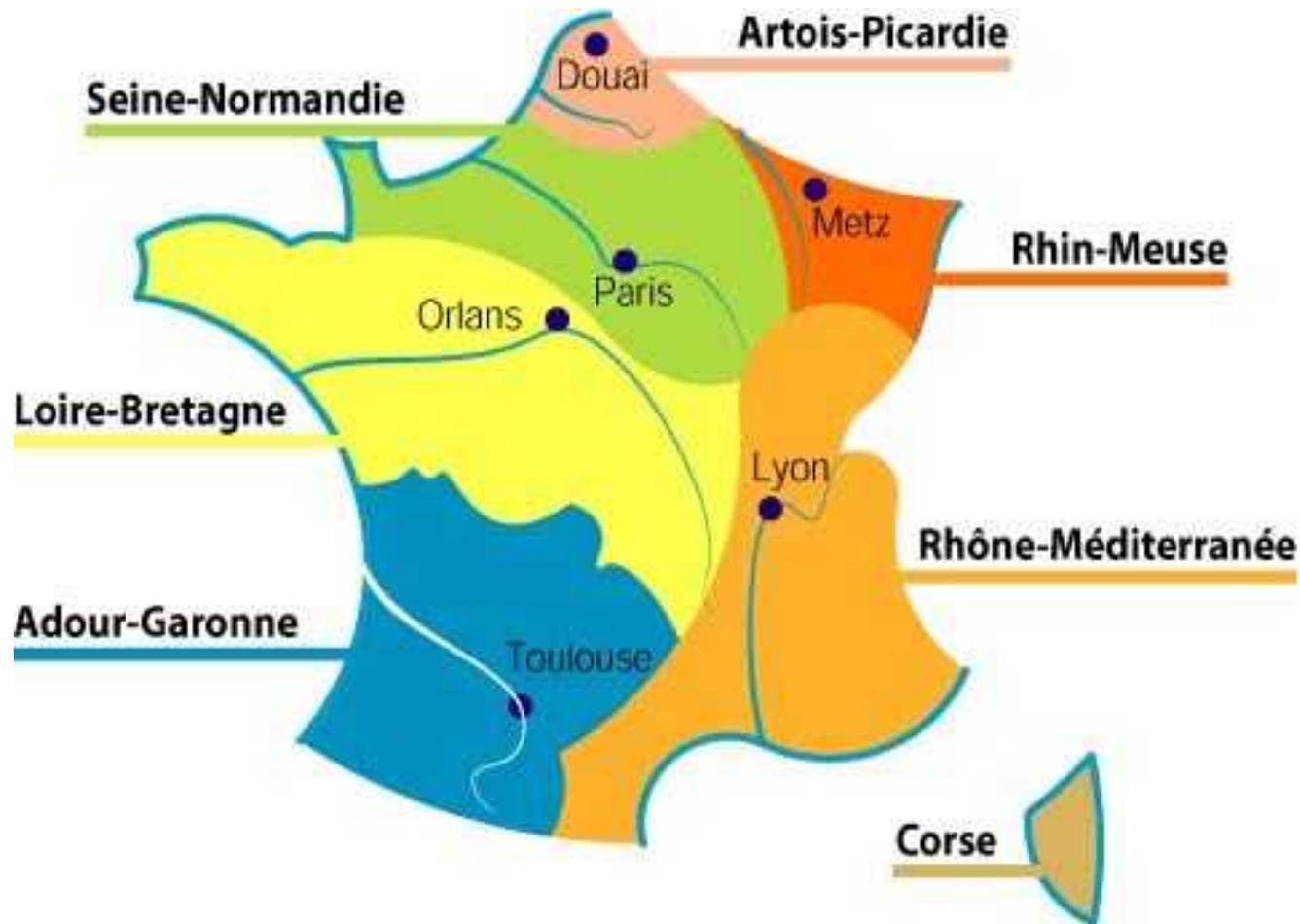


Évolution réglementaire



Prise en compte croissante du cadre de vie et de l'environnement

6 grands bassins sur le territoire métropolitain pour une gestion concertée et solidaire



L'agence de l'Eau Adour Garonne

Un territoire :

De la montagne à l'océan Atlantique

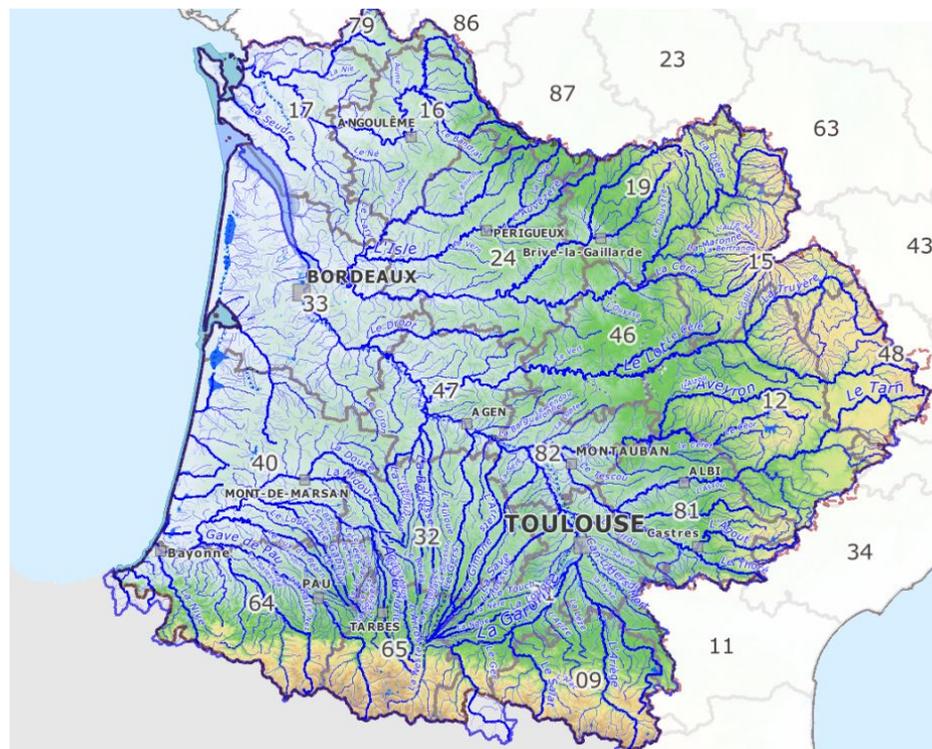
Deux grands fleuves : Garonne et Adour

2 régions – 25 départements

8M d'habitants – 1/5 du territoire français

117 000 km de rivières, presque 3 fois le tour de la terre

630 km de littoral



L'agence de l'Eau Adour Garonne

250 personnes réparties :

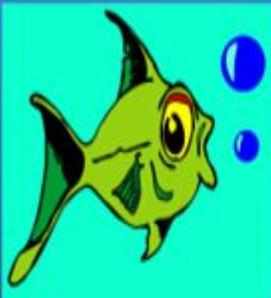
- 1 siège à Toulouse
- 5 unités territoriales

135 membres / représentants :

- 54 collectivités / élus
- 27 usagers non économiques
- 27 usagers économiques
- 27 Etat et ses établissements



L'agence de l'Eau Adour Garonne



Mettre en œuvre les politiques européennes et nationales de l'eau

- Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux,
- Rechercher l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau



Faire jouer la solidarité des usagers de l'eau en contribuant au financement des ouvrages et actions de :

- réduction de l'impact des activités humaines,
- préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques continentaux et marins,
- gestion économe et durable des ressources en eau,
- amélioration de la qualité de l'eau
- connaissance de l'état et de l'évolution des ressources
- [Texte]

L'agence de l'Eau Adour Garonne

**Comité
de Bassin**



**Définit les
orientations
et objectifs**

**Conseil
d'administration**



**Délibère sur les
moyens**

XIeme programme
Taux redevances

Agence

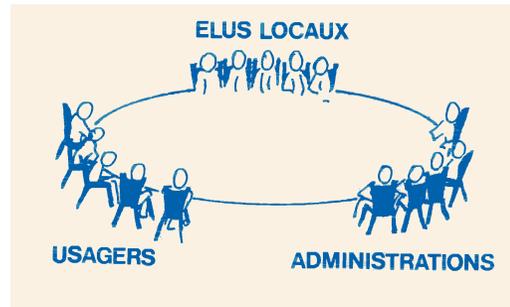
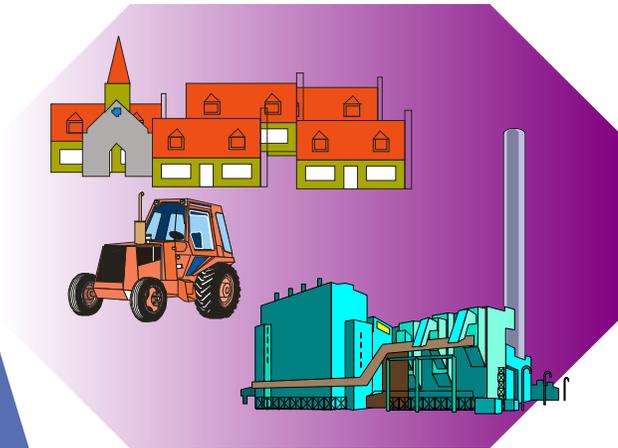
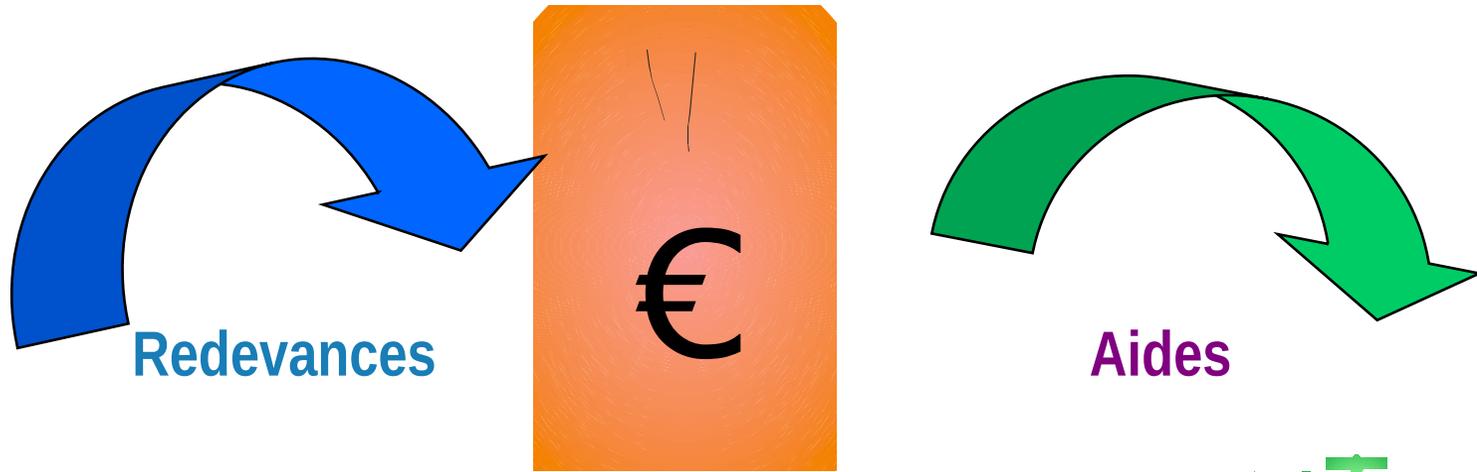


**Réalise les
interventions**

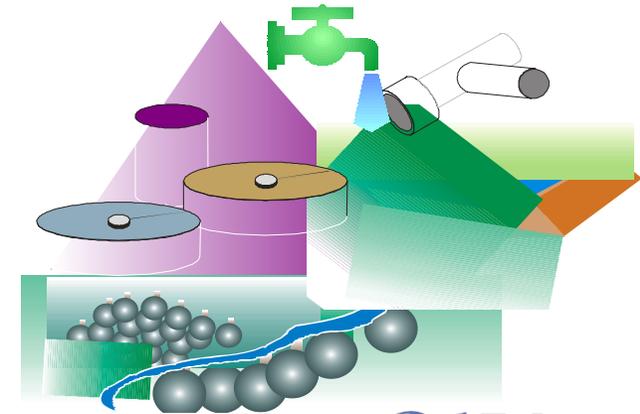
Accompagnement
porteurs projets
Aides/ redevances



L'agence de l'Eau Adour Garonne



Conseil d'Administration
de l'Agence de l'Eau



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EAU

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.1228-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1033 du 16 août 2016 - art. L17, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut le faire établir, chaque année, par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (situation Adour-Garonne d'après SISEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, contactez-nous sur www.servicedeau.fr



paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées



reversent la part de la facture d'eau des ménages (en moyenne 16 % de la facture d'eau)



paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

L'Agence de l'Eau en résumé

- n'a pas de pouvoir réglementaire, ni répressif : la « police de l'eau » est exercée par les services déconcentrés de l'Etat
- n'est pas maître d'ouvrage ni maître d'oeuvre : c'est le rôle traditionnel de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises des groupements mixtes et, désormais, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (E.P.T.B.)

- est un carrefour de :
 - coordination interministérielle, notamment pour la planification dans le domaine de l'eau (S.D.A.G.E. : plan de gestion et programme de mesures)
 - de concertation entre les élus locaux, les usagers de l'eau et les services de l'Etat,
- apporte un concours technique et financier incite et aide les acteurs de l'eau à atteindre les objectifs fixés par concertation, sans être «juge et partie» à la fois.

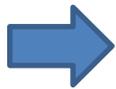


2 – La Gestion des eaux pluviales



Face au changement climatique :

- Renforcement des pluies extrêmes
- Plus de ruissellement → plus d'inondations
- Moins de pluies efficaces → moins de recharge de nappe
- Hors cycle naturel → problème quantitatif et qualitatif des cours d'eau



Un facteur aggravant : l'aménagement du territoire, l'urbanisation



L'urbanisation et ses impacts :

- Augmentation de l'artificialisation des sols (environ 1% tous les 10 ans)
- Conséquence directe = imperméabilisation (1,5 à 2 % tous les 10 ans)
- Gestion des EP par collecte et évacuation
 - ❑ Inondations urbaines,
 - ❑ Saturation des cours d'eau → inondations à l'aval
 - ❑ Concentration des eaux → pollution des cours d'eau
- Destruction des zones humides, des champs d'expansions, canalisation et rectification des cours d'eau
- Diminution des espaces naturels, moins de végétation, peu ou pas de solutions alternatives



Gestion des Eaux Pluviales Urbaines = GEPU



Source OIEau

Article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

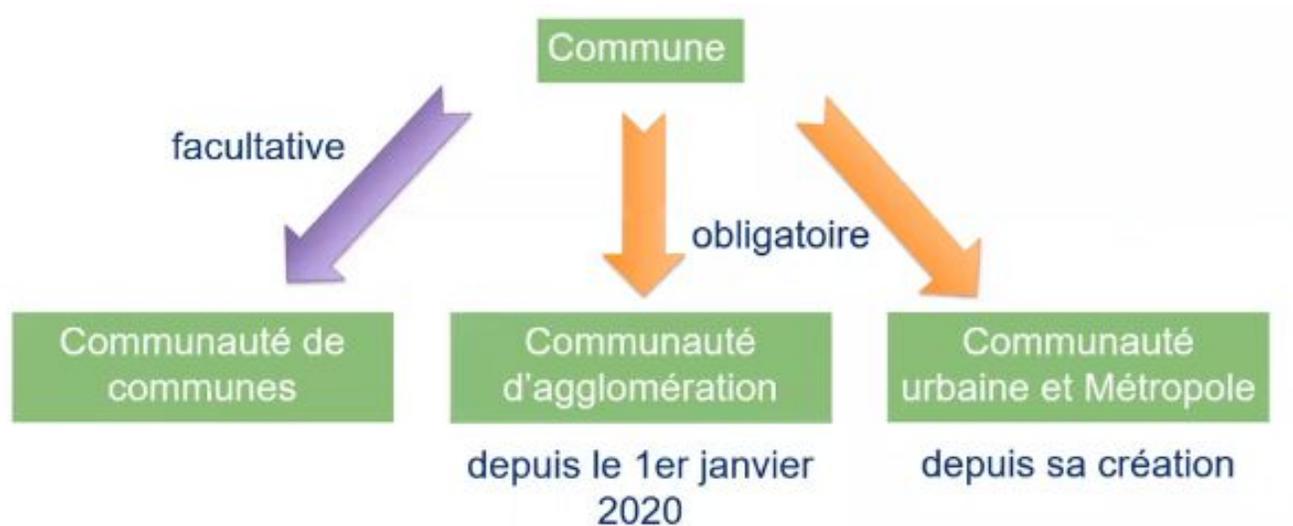
*« La gestion des EP urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des **aires urbaines** constitue un service public administratif relevant des communes »*

Définition des aires urbaines :

- L'ensemble des collectivités compétentes en matière d'assainissement y compris en zone rurale
- Les eaux pluviales urbaines concernent les zones urbaines ou à urbaniser (PLU)
- En l'absence de document d'urbanisme : appréciation de la densité des habitations, des équipements existants, ...



Exercice de la compétence GEPU :



Source OIEau

Missions exercées :

- Connaissance du patrimoine,
- Créer, exploiter, renouveler et étendre les équipements,
- Contrôler les dispositifs de déversement.

Financement du SPA = budget général

- Fiscalité communale ou communautaire,
- Dotations de l'Etat,
- Taxes liés à l'urbanisme,
- Attribution de compensation si compétence transférée,
- Subventions.

Aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Pour favoriser la gestion à la source :

- Désimperméabiliser,
- Favoriser de l'infiltration,
- Mettre en place de techniques alternatives,

➔ **50% sur le montant HT des travaux retenus**

Objectif : 1 000 000 m² traités en T.A.

Gestion alternatives, solutions fondées sur la nature, ...



Par une gestion douce des eaux pluviales,
multifonctionnalité des espaces recréés:
rétention des eaux, biodiversité...

Mais la GEPU ce n'est qu'une partie de la solution :

- Les routes : compétence communale ou départementale
- Les cours d'eau, les étangs/lacs, zones humides : compétence GEMAPI
- Les parcelles non urbaines : compétences privées

Rappel du Code Civil : « Le bas doit recevoir le haut et le haut ne doit pas aggraver l'écoulement naturel »

Des outils :

- Le zonage pluvial = comment on gère (pluie de retour, débit de fuite,...)
- Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
 - règlement = non imperméabilisation, techniques alternatives (puits, noues, fossés,...),
 - Reprise du zonage,
 - Renforce l'opposabilité.

→ Les SCoT et les SAGE

Quelques exemples de réalisation

- ROQUEFORT- DESIMPERMEABILISATION DU PARKING DU FOYER DES ACTIVITES DIVERSES : Travaux de désimperméabilisation de 320 m² du parking du foyer des activités diverses et mise en place de dalles alvéolées avec remplissage de gravillons.
- SEIGNOSSE- DESIMPERMEABILISATION DU PARKING DE L'ETANG NOIR: Mise en œuvre de dalles alvéolaires engazonnées sur 180 m² de places de parking.
- HAUT MAUCO - DESIMPERMEABILISATION DU PARKING COMMUNAL DE L'ECOLE : Travaux de désimperméabilisation de 335 m² du parking de l'école et mise en œuvre de dalles multi-drains à engazonner, et d'une noue de décharge.
- ONDRES - CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION INFILTRATION POUR LES EAUX PLUVIALES : Travaux d'infiltration des eaux pluviales, au niveau de l'avenue Dupruilh Stayan, représentant environ 6 000 m² de surface active, avec création d'un bassin d'infiltration en structures alvéolaires ultra légères (SAUL) de 160 m³.



Quelques exemples de réalisation

Assat : école communale



Quelques exemples de réalisation

Capbreton : place des Basques



Contact :

Agence de l'Eau Adour Garonne – délégation Adour et Côtiers

- Véronique MABRUT Directrice
veronique.mabrut@eau-adour-garonne.fr
05.59.80.79.25

- Guillaume GARIN Chargé d'intervention GEPU
guillaume.garin@eau-adour-garonne.fr
05.59.80.77.96

Office International de l'Eau (OIEau)

- Cyril GACHELIN
c.gachelin@oieau.fr
05.55.63.94.41



Merci de votre attention

